Délibération

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260120-DELBU2026_01_01-DE

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 20 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 janvier, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :
LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; PRIGENT Christian ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; RANNOU Hervé.

❖ ❖ ❖ ❖

DELBU2026-01-01
Gestion des déchets : Convention SMITRED : avenant n°2 relatif aux versements des soutiens des éco-organismes

Le SMITRED et Guingamp-Paimpol Agglomération sont liés par une convention signée en 2019, modifiée une première fois par avenant n°1 en 2022. Cette convention précise les modalités de reversement des différents soutiens versés par l'éco-organisme CITEO, ainsi que les montants perçus par le SMITRED au titre de la revente de certains matériaux issus de la collecte sélective.

Il est proposé un avenant n°2 à cette convention ayant pour objet de faire évoluer les dispositions de l'article 3 « Clauses administratives » sur deux points :

- L'ajustement des acomptes versés en 2025,
- La répartition des soutiens dits "non répartis" relatifs aux ambassadeurs du tri.

Vu la convention socle datant de 2019 sur la répartition des soutiens des Eco-organismes ;

Considérant la nécessité d'ajuster le montant des acomptes versés en 2025 afin d'éviter des écarts de versement et de maintenir une trajectoire financière équilibrée pour 2026 ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération emploie un ambassadeur du tri et que d'autres agents interviennent également dans des actions de sensibilisation au tri ;

Considérant le projet d'avenant annexé ;

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260120-DELBU2026_01_01-DE

Délibération

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Approuve le projet d'avenant n°2 avec le SMITRED Ouest Armor ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant n°2 et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération